



(VAUCLUSE)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----

**Séance du jeudi 30 janvier 2020**  
**19 heures 00**

-:~::~:~::~:~::~:~::~:~::~:~::~:~::~:-

**GF/NM**

**N° 002521**

**Ressources humaines  
Plan de formation  
2020-2022.**

**Affiché le :**

**Le jeudi 30 janvier 2020 à 19 heures 00** le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 22 janvier 2020, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), M. M. Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe) donne pouvoir à Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe) donne pouvoir à M. André LECOURT (3e Adjoint), M. Cédric MAROS (5e Adjoint) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. Yannick BONNET (9e Adjoint) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), Mme Sophie LUC (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal)

**ABSENTS EXCUSÉS**: M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal)

**ABSENTS** : M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Frédéric SACCO est nommé Secrétaire.

**VOTES POUR : 28**

**VOTES CONTRE : 0**

**ABSTENTION(S) : 0**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil la nécessité de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation qui, conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, doit répondre simultanément aux besoins des agents et à ceux de la collectivité.

Ce plan traduit pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs. Il est institué pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le plan triennal de formation professionnelle définit les objectifs et les moyens articulés autour des 7 grands axes stratégiques suivants :

- Accompagner le développement des compétences métiers des agents (acquisition des fondamentaux et approfondissement).
- Développer des compétences transverses.
- Développer le travail en coopération.
- Instaurer une éthique professionnelle commune.
- Prévenir les risques professionnels.
- Favoriser et accompagner l'évolution de carrière et des parcours professionnels.
- Réduire les impacts environnementaux liés aux activités professionnelles.

Ces propositions d'actions pourront au cours de la période retenue faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains de nos agents communaux. Il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter aux besoins de notre organisation et aux sollicitations de nos personnels.

**Vu** la loi n°83 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, article 22 ;

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;

**Vu** l'avis du Comité Technique rendu en séance du 6 janvier 2020 ;

## **LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE**, le plan de formation 2020-2022 annexé à la présente délibération.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Dominique SANTONI**